

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 293

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 22

I. – Supprimer les alinéas 8 à 11.

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« aux II et »

le mot :

« au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Evincer le Parlement sur des questions aussi importantes que l'enseignement privé n'est pas acceptable.

Il convient donc de supprimer ces alinéas.